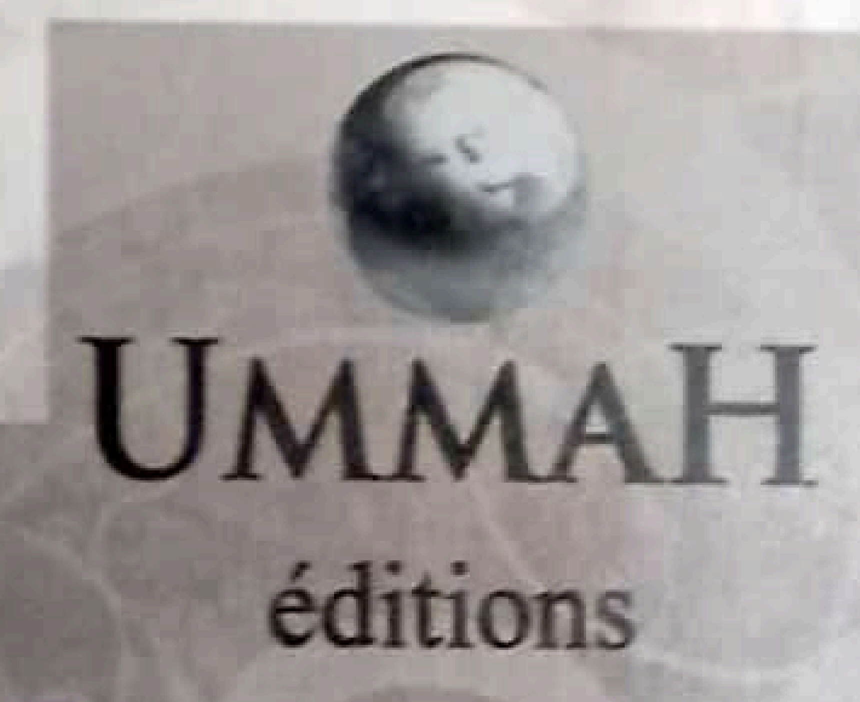

Cheikh Abd Ar-Razzâq Al-Badr

LE DROIT *des* PERSONNES ÂGÉES *en Islam*



Les Droits
des
Personnes Âgées
en Islam

Titre de l'original en arabe :

حقوق كبار السن في الإسلام

Traduit par :

Frank Silvestre

Révisé par :

Ilyès

Relu par :

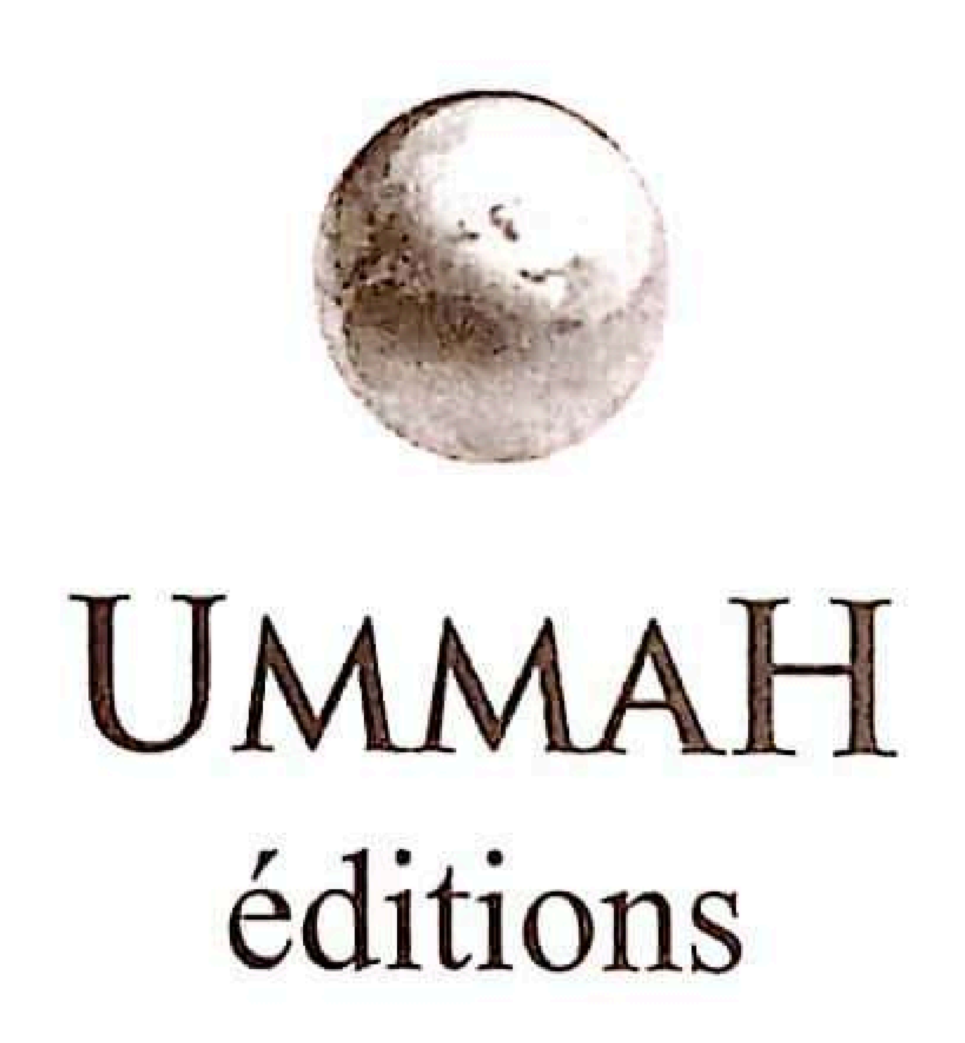
Mehdi Rabta



I.S.B.N : 978-2-9538732-3-8

Les Droits
des
Personnes Âgées
en Islam

Cheikh ᶜAbd Ar-Razzâq Al-Badr



UMMAH
éditions



Au Nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux

Je loue Allah Le Généreux par ses propres louanges dont il est digne, je le loue ﷻ d'une louange abondante, bénie et agréable, comme notre Seigneur aime et agrée.

Je le loue ﷻ pour sa bienfaisance, sa bienveillance, sa bonté, et les faveurs innombrables dont il nous a comblés. Je le loue ﷻ pour nous avoir guidé à cette religion magnifique, et pour nous avoir permis de suivre la sunna de son noble prophète ﷺ.

Je le loue ﷻ pour tous les bienfaits dont il nous a comblés, qu'ils soient passés ou récents, apparents ou cachés, publics ou privés.

Je le loue pour les faveurs dont il a comblé les présents ou les absents, ainsi que ceux qui nous ont quittés et les générations passées.



Il est le digne d'être loué jusqu'à ce qu'il agrée, et il reste le digne de louanges après son agrément.

J'atteste qu'il n'y a pas d'autre divinité qui a le droit d'être adorée en dehors d'Allah, l'Unique, qu'il n'y a pas d'autre seigneur et pas d'autre créateur en dehors d'Allah ﷻ, le Dieu des premières et des dernières générations, celui qui maintient les cieux et la terre et gère tout ce qu'ils contiennent, et le créateur de toutes choses.

Et j'atteste que Muhammad est son serviteur et messager, le préféré d'Allah et son bien-aimé, l'honnête envers sa révélation. Il a transmis la religion à l'humanité tout entière, il a laissé sa communauté sur une voie claire de nuit comme de jour, ne s'en égare que celui qui coure à sa perte. Il a établi les preuves, et a déterminé la voie à suivre. Il n'a laissé aucun bien sans qu'il ne l'ait indiqué à sa communauté, et aucun mal sans qu'il ne l'ait avertie contre cela. Il a combattu dans le

sentier d'Allah comme il se doit jusqu'à son dernier souffle, que les prières et les salutations d'Allah, des anges, des prophètes et des pieux serviteurs soient sur lui.

Ceci dit :

Les musulmans ont un besoin urgent de se faire remémorer les droits d'Allah ﷻ, les droits du Prophète ﷺ, des parents, des proches, des voisins, des personnes âgées, ainsi que les nombreux autres droits importants.

Rappeler ces droits est certainement un moyen de répandre le bien, et d'accéder à la vertu et au succès. Quand on rappelle au musulman, il se rappelle, et quand on lui indique les voies du bien, il suit le droit chemin, et Allah dit :

وَذَكِّرْ فَإِنَّ ٱلذِّكْرَىٰ تَنفَعُ ٱلْمُؤْمِنِينَ

﴾Et rappelle, car le rappel profite aux croyants.﴿ [Sourate "Adh-Dhâriyât" : 55]



Il incombe donc au musulman de prendre conscience de la beauté de cette religion bénie, la religion de l'Islam, et de réaliser que cette religion est une religion de justice, qui donne à chacun son droit, comme Allah a dit :

﴿ إِنَّ ٱللَّهَ يَأۡمُرُ بِٱلۡعَدۡلِ وَٱلۡإِحۡسَٰنِ وَإِيتَآيِٕ ذِي ٱلۡقُرۡبَىٰ وَيَنۡهَىٰ عَنِ ٱلۡفَحۡشَآءِ وَٱلۡمُنكَرِ وَٱلۡبَغۡيِۚ يَعِظُكُمۡ لَعَلَّكُمۡ تَذَكَّرُونَ

﴿**Certes, Allah commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez.**﴾ [Sourate "Les Abeilles" : 90]

Le musulman doit se préparer à l'acquittement de ces droits, car personne ne peut donner ce qu'il n'a pas ! Celui qui ne



connaît pas le droit d'Allah ﷻ sur lui, ou le droit du Prophète ﷺ, de ses parents, des voisins, des personnes âgées... comment peut-il donner à chacun son droit !? Et comment peut-il être juste avec autrui ?

Pour cette raison, le musulman doit accorder une très grande importance à la connaissance de ces droits; cela fait partie des obligations les plus importantes. L'objectif recherché à travers cette connaissance doit être la mise en pratique et l'acquittement de ses obligations de la meilleure façon possible. Ce qui est recherché par cette connaissance ne doit pas être uniquement la prise d'information ou l'augmentation de ses connaissances, mais c'est en vérité une adoration et un acte d'obéissance qui rapproche d'Allah ﷻ. On apprend la science dans le seul but de la mettre en pratique, d'appliquer ce que l'on a appris. C'est pour cela que ᶜAlî ibn Abî <u>T</u>âlib رضي الله عنه a dit : « la science appelle les actions (de l'étudiant en science). Si elles (les actions)

répondent, l'étudiant se souviendra de ce qu'il a appris, sinon, sa science s'en ira. »[1](*)

Cette connaissance est donc un argument pour ou contre toi.

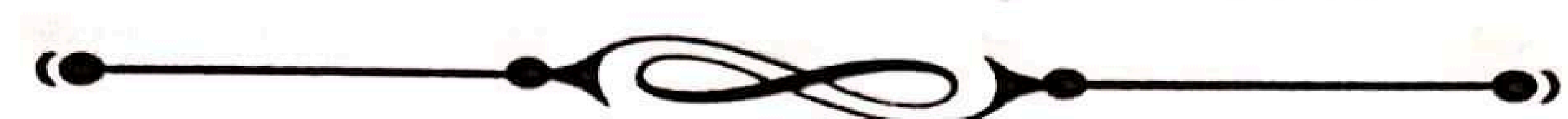
Elle sera un argument pour toi si tu prends soin de la mettre en pratique, et que tu t'efforces d'appliquer ce qui t'a été enseigné comme bien, vérité et morale. Elle sera un argument contre toi si tout ce que tu fais est seulement écouter : « ***Le Coran est un argument en ta faveur ou contre toi.*** »[2] comme l'a si bien dit le Prophète ﷺ. Cela requiert de chacun d'entre nous d'avoir une intention sincère pour Allah ﷻ. Lorsqu'il entend ces droits, il doit avoir la ferme

---

1 Rapporté par Al-Khatîb dans *Iqtidâ' Al-ᶜIlm bi-l-ᶜAmal* (40)

* **Note du traducteur** : Alî ؓ veut dire que la science appelle les actions de l'étudiant en science et leur demande : « Avez-vous mis ce que vous avez appris en pratique ? » Si la science répond favorablement (c.à.d. que l'étudiant met son savoir en pratique), il conservera sa science, mais s'il ne met pas son savoir en pratique, il oubliera ce qu'il a appris auparavant.

2 Rapporté par Muslim (328).



intention de les honorer de la meilleure façon possible. Il ne doit pas être indifférent, laxiste ou paresseux, mais il doit se tenir prêt à accomplir son devoir.

Nous avons donc besoin pour cela, de l'une de ces deux choses. L'éminent savant et le grand érudit Ibn al Qayyim ﷺ a dit - dans son livre *Miftâh Dâr As-Sacâdah* - : « Et l'homme n'atteint le plus haut degré de la perfection qu'avec ces deux qualités : une ambition qui le rend éminent, et un savoir qui le guide et le conduit à la clairvoyance ! Ainsi, l'individu passera à côté des différents degrés de la joie et du bonheur en fonction de la présence de ces deux choses, ou de l'une d'entre elles : soit il ignore ses obligations, et par conséquent, il ne fait rien pour s'en acquitter, ou au contraire, il sait parfaitement ce qu'il doit faire, mais son manque d'ambition ne déclenche aucune action. » Ces deux choses sont d'une importance capitale : une science qui te guide vers le chemin du bien et de la raison,



et une ambition sans pareil qui te rend éminent, c'est à dire qui t'élève dans les sentiers du bien et dans les chemins de la vertu et de la raison.

Et lorsqu'il ne se préoccupe pas d'appliquer ce qu'il a acquis comme connaissance, sa science devient un argument contre lui. Au contraire, s'il fait preuve d'une grande motivation, mais n'a pas de connaissances, il agira comme celui qui patauge avec agitation, c'est-à-dire qu'il agira sans guidée et sans discernement et par conséquent, ses erreurs seront très nombreuses.

Le musulman, homme ou femme, a besoin à la fois de la science utile, et de la motivation qui le pousse à s'acquitter de ces droits obligatoires.

Le fait que notre religion encourage aux nobles caractères, et mette en garde contre les comportements vils et absurdes, témoigne de sa grande beauté. Le



Prophète ﷺ a dit : « *Certes, j'ai été envoyé pour parfaire les bons comportements.* »[3] Et il ﷺ a dit : « *Ceux d'entre vous que j'aime le plus, et qui seront assis le plus près de moi le jour de la résurrection sont ceux d'entre vous qui ont le meilleur comportement.* »[4] Il ﷺ a dit également : « *Le musulman atteint, par son bon comportement, le degré de celui qui jeûne continuellement et passe toutes ses nuits en prière.* »[5]

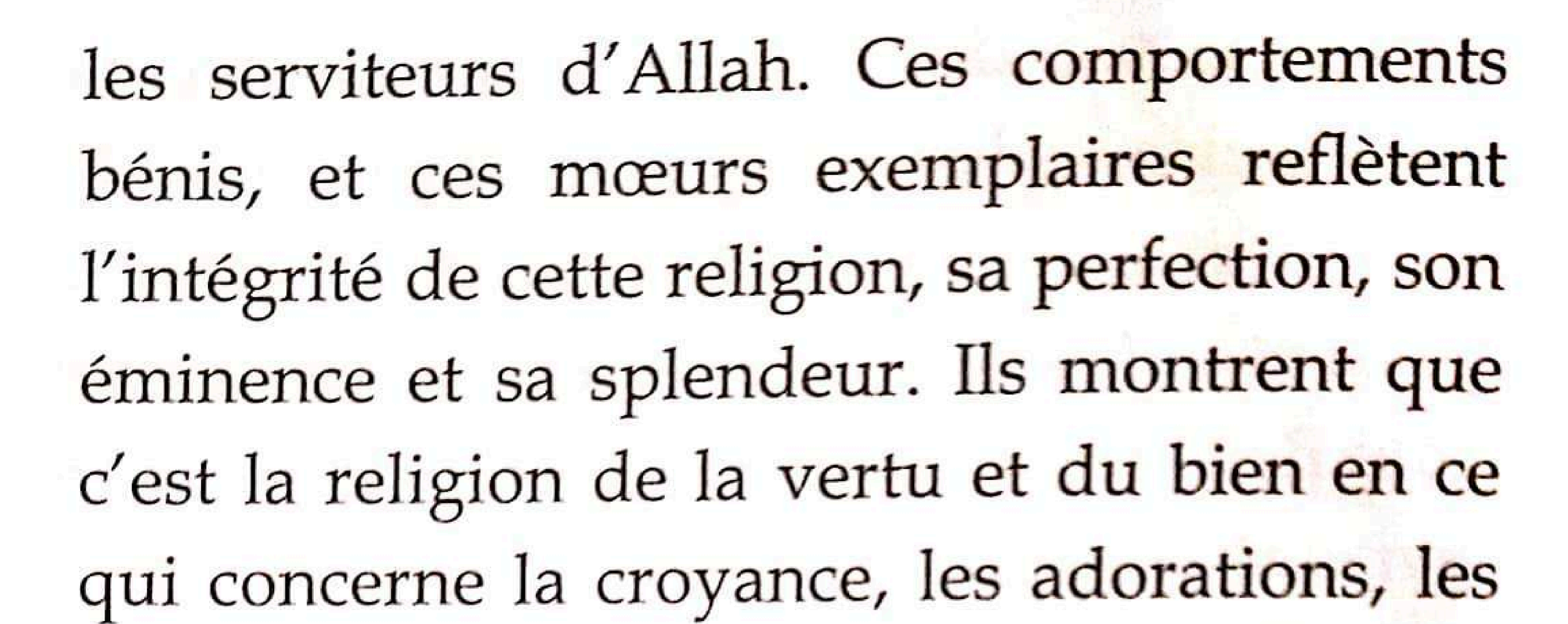
Nous voyons donc que notre législation invite aux bons comportements. Notre religion a appelé aux mœurs éminentes et aux nobles comportements, que ce soit avec Allah, avec son Prophète ﷺ, ou encore avec

---

[3] Rapporté par Ahmad (8952), Al-Bukhârî dans *Al-Adab Al-Mufrad* (273) d'après Abû Hurayrah ﷺ, et Cheikh Al-Albâni l'a authentifie dans Sahîh *Al-Adab Al-Mufrad*.

[4] Rapporté par At-Tirmidhî (1941) d'après Jâbir ﷺ, et Cheikh Al-Albâni a dit dans Sahîh *Al-Jâmi*ᶜ (2201) : « Il est bon (*hasan*). »

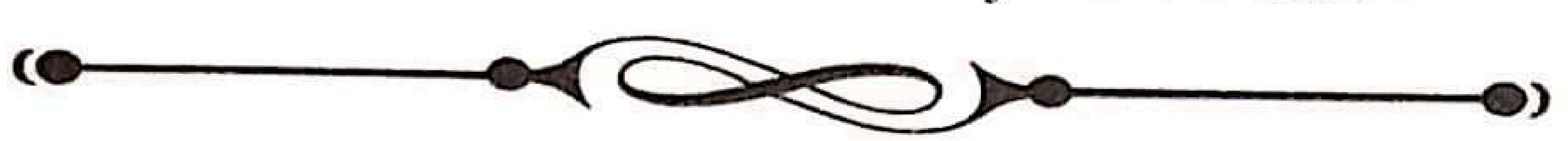
[5] Rapporté par Ahmad (25013), et Abu Dâwud (4165) d'après ᶜÂ'ishah ﷺ, et Cheikh Al-Albânî l'a authentifié dans Sahîh *At-Targhîb wat-Tarhîb*.



les serviteurs d'Allah. Ces comportements bénis, et ces mœurs exemplaires reflètent l'intégrité de cette religion, sa perfection, son éminence et sa splendeur. Ils montrent que c'est la religion de la vertu et du bien en ce qui concerne la croyance, les adorations, les comportements et les mœurs.

Malheureusement, lorsque certains musulmans - ou plutôt une grande partie d'entre eux - ont négligé ces comportements exemplaires, cela a eu comme répercussion le rejet des non musulmans envers cette religion. Alors que si les croyants accomplissaient ce que leur religion leur commande, s'ils s'acquittaient de leurs droits, de leurs devoirs, et s'ornaient des comportements exemplaires, de sorte que cela devienne apparent chez eux et qu'ils se distinguent des autres par ces caractéristiques, les gens entreraient dans cette religion en masse.

Il fut un temps où les gens entraient dans la religion d'Allah en groupes, suite à ce dont



quoi ils étaient témoins comme bonnes mœurs et nobles comportements venant de la part des musulmans. Sans oublier les relations agréables qu'ils avaient avec eux dans tous les domaines. J'ai lu une parole appartenant au Cheikh, à l'éminent savant Abdel Aziz Ibn Bâz - qu'Allah lui fasse miséricorde et lui accorde le paradis - dans laquelle il jure par Allah et dit :

« *À notre époque, les musulmans, ainsi que le monde entier ont vraiment besoin que la religion d'Allah leur soit clarifiée, et que les avantages et les bienfaits de cette religion leur soient démontrés. Je jure par Allah que si aujourd'hui, les gens du monde entier connaissaient la réalité de cette religion, ils entreraient aujourd'hui dans l'Islam en masse, comme cela s'est produit suite à la conquête de La Mecque par notre Prophète* ﷺ. »[6]

Ce qu'il a dit est vrai, par Allah ! J'ai rencontré un Indien qui a été la cause de la

---

[6] *Majmûc Al-Fatâwâ* (2/338)

conversion de plus de milles indiens. Ils se sont tous convertis un par un. Il invitait chaque personne individuellement et n'a jamais invité deux personnes en même temps. Sa méthode dans le prêche était sa connaissance et sa familiarité avec les bienfaits, les bons côtés, les nobles comportements et la beauté de cette religion.

Lorsqu'il rencontrait un Indien - le plus souvent, il choisissait quelqu'un qui était proie aux soucis, au chagrin, à la tristesse, ou qui avait de gros problèmes. Il s'asseyait donc avec lui et s'enquérait de sa situation et de ses problèmes. Ensuite, il lui rappelait quelques bienfaits et autres avantages de cette religion. Cet homme m'a confié que pour la plupart d'entre eux, il suffisait d'un petit quart d'heure, voir d'une demi-heure. Il lui énumère quelques-uns des bienfaits de cette religion jusqu'à ce qu'il lui demande : « Comment entrer dans cette religion ? Et que dois-je faire pour devenir musulman ? »

Il lui expose alors l'Islam, puis son interlocuteur se convertit aussitôt.

Notre communauté - la communauté du Prophète Muhammad ﷺ - a vraiment besoin de connaitre, dans un premier temps, les bienfaits de notre religion, et de s'abreuver à ses sources d'eau douce. Nous avons également besoin de nous abriter à son ombre et de nous imprégner de sa grande pureté, afin de nous parer des nobles comportements de l'Islam, et de cultiver les bonnes mœurs auxquelles le Seigneur des mondes nous invite. Alors, nous prendrons conscience du fait que ces bonnes mœurs proviennent du Créateur et Seigneur de l'univers, le doué de sagesse, et le parfait connaisseur de sa création. Nous nous plierons alors à ses ordres, et ferons preuve de patience, tout en espérant les promesses et les grandes récompenses que notre Seigneur a préparées pour ceux qui s'acquittent de leurs obligations.

Nous devons accorder une grande attention au fait que l'accomplissement de ces droits fait partie de l'obéissance à Allah, tout en demandant Ses récompenses, et en attendant Ses promesses dans ce bas monde et dans l'au-delà, parmi Ses promesses dont l'effet est ajourné, ou immédiat - qu'Il soit béni et Exalté :

إِنَّمَا نُطۡعِمُكُمۡ لِوَجۡهِ ٱللَّهِ لَا نُرِيدُ مِنكُمۡ جَزَآءٗ وَلَا شُكُورًا

﴿**C'est pour le visage d'Allah que nous vous nourrissons : nous ne voulons de vous ni récompense ni gratitude.**﴾ [Sourate "L'homme" : 9]

Et prend garde au marchandage ! Les marchandeurs sont ceux qui ne font le bien qu'en échange de quelque chose en retour ! Si les autres te rendent visite, tu leur rends visite, et s'ils te délaissent, tu les délaisses à ton tour ! Un homme parmi les compagnons du Prophète ﷺ dit : « Ô Messager d'Allah, J'ai des proches parents avec lesquels j'essaie

de rester en contact, mais ils coupent les liens de parenté. Je fais preuve de bonté envers eux, et ils me traitent d'une mauvaise manière. Je suis patient et indulgent avec eux, mais ils se comportent très mal avec moi. » Il ﷺ ne lui a pas conseillé cet acte reprochable, qui est de couper les liens de parenté, bien que ses proches le fassent, mais il lui a conseillé de leur rendre visite même s'ils coupent les liens de parenté. Puis il ﷺ lui dit, afin de lui rappeler la récompense d'Allah ainsi que ses grandes faveurs : « ***Si ce que tu dis est vrai, c'est comme si tu remplissais leur bouche de cendres chaudes, et Allah ne cessera de t'aider et de te porter secours contre eux tant que tu agis de cette manière.*** »[7]

Ceci met fin à ce préambule, et il est maintenant temps de découvrir un des droits importants auxquels invite cette religion :

« Les Droits Des Personnes Âgées. »

---

[7] Rapporté par Muslim (6440), d'après Abû Hurayrah ﷺ.

Que cette personne âgée soit un père, un proche ou un voisin, qu'il soit musulman ou non, l'âge engendre des droits, et notre législation veille à ce qu'ils soient respectés et appliqués.

Dans ce hadith authentique du Prophète ﷺ, d'après Abû Mûsâ Al-Ash^cârî, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « ***Parmi les choses qui font partie de l'exaltation d'Allah, honorer les personnes âgées musulmanes et celui qui a mémorisé le Coran - sans faire preuve d'exagération ou de négligence, et honorer le gouverneur équitable*** »[8], La bonté envers ces trois personnes fait donc partie de l'exaltation d'Allah ﷻ, et son exaltation fait partie des plus grandes demandes et des desseins les plus nobles ! Négliger cette obligation revient à négliger l'exaltation d'Allah, car le Seigneur des mondes t'a prescrit cette obligation pour tout le bien, les

[8] Rapporté par Abu Dâwud (4843), et Cheikh Al-Albâni l'a déclaré bon (*hasan*) dans Sahîh *Al-Jâmi*c (2199).

bienfaits, les avantages, la perfection et la splendeur qu'elle comporte.

Donc, ta négligence dans l'acquittement de ces devoirs est une faiblesse dans ton exaltation du Seigneur des mondes, et le fait d'honorer ces devoirs fait partie de ton exaltation du Seigneur des mondes.

Regarde la place suprême et importante occupée par le droit des personnes âgées musulmanes.

Il est confirmé dans le hadith authentique que notre Prophète ﷺ a dit : « ***N'est pas des nôtres celui qui n'est pas clément envers les plus jeunes d'entre nous et ne respecte pas le digne rang des plus âgés d'entre nous.*** »[9]

La personne âgée doit être honorée et respectée, elle a sa place et son statut dans la société, et il nous incombe donc de considérer leur condition et de la préserver.

---

[9] Rapporté par At-Tirmidhî (1842) d'après Anas ﷺ, et il est mentionné dans *As-Sahîhah* de Cheikh Al-Albânî (2196).

Celui qui n'honore pas la personne âgée ne fait donc pas partie de notre communauté.

Sa parole ﷺ : « ... ***N'est pas des nôtres.*** » indique que celui qui n'honore pas la personne âgée et ne la respecte pas n'est pas sur la voie et la sunna du Prophète ﷺ.

Plus la personne âgée est proche, plus ce droit s'amplifie et devient important ! En effet, si cette personne est un proche parent, il a le droit de la parenté, ainsi que le droit de la personne âgée. Si c'est un voisin, il faut rajouter le droit du voisin au droit de la personne âgée. Si cette personne est musulmane, on ajoute donc le droit de l'islam. Puis, si cette personne âgée est un père ou un grand père, son droit est beaucoup plus important. De plus, notre législation s'assure du respect du droit de la personne âgée même pour les non musulmans.

Et il est fort probable que le fait que tu observes les droits d'un non musulman soit

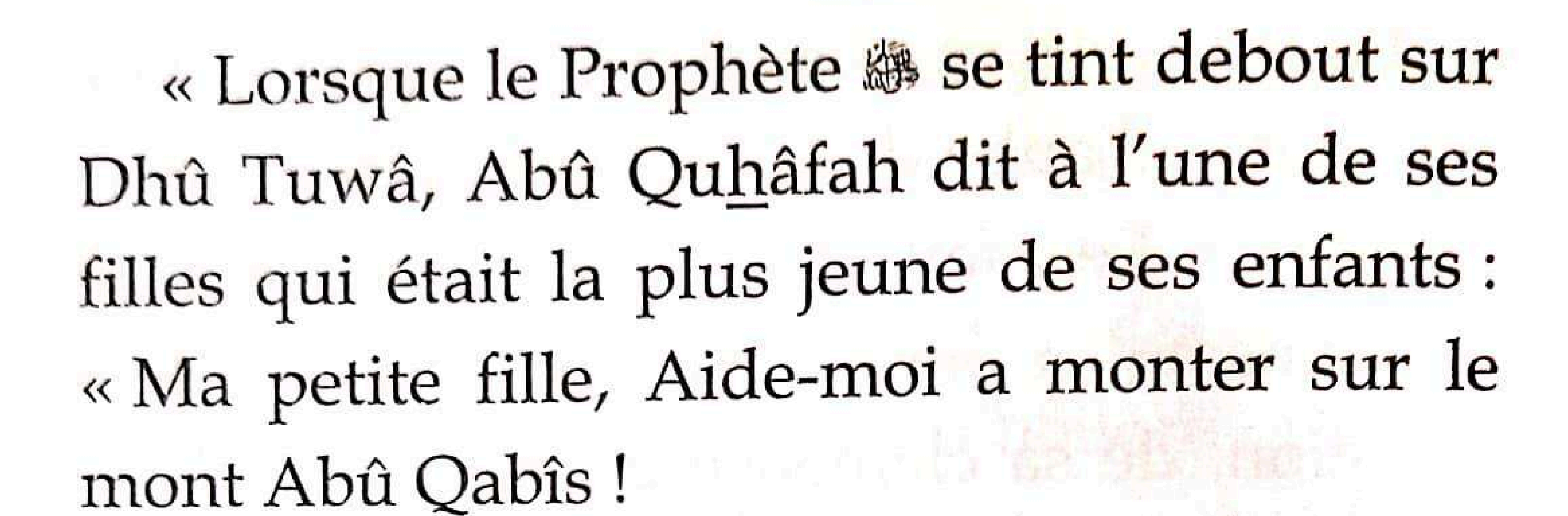


une cause de sa conversion à l'Islam, alors qu'il est à l'aube de la séparation avec ce bas monde. Le fait qu'il soit témoin de l'altruisme et de la bienveillance de cette religion, de sa clémence et de sa beauté, en particulier lorsque il voit que ces droits ne sont pas respectés dans les fausses croyances et autres pseudo-religions dans lesquelles il a passé une grande partie de son existence. Cette personne peut donc se convertir à l'islam suite à ton observation de ce droit honorable, alors que le non-respect de ce droit peut être un obstacle à sa conversion. Ceci est une chose que l'on voit tous les jours, et il est donc nécessaire d'y prêter une grande attention.

Arrêtons nous un instant sur cette histoire étonnante rapportée par l'imam Ahmad dans son *Musnad*[10], d'après Asmâ', la fille d'Abû Bakr qui a dit :

---

[10] *Musnad Al-Imâm A<u>h</u>mad* (26956), et Cheikh Al-Albâni déclara sa chaîne de transmission comme bonne (*<u>h</u>asan*) dans *A<u>s</u>-<u>S</u>a<u>h</u>î<u>h</u>ah* (1/895).



« Lorsque le Prophète ﷺ se tint debout sur Dhû Tuwâ, Abû Quhâfah dit à l'une de ses filles qui était la plus jeune de ses enfants : « Ma petite fille, Aide-moi a monter sur le mont Abû Qabîs !

— Alors qu'il a perdu la vue !? Répondit-elle, puis elle reprit : je montai donc avec lui.

—Ma petite fille ! Que vois-tu ? Lui demanda t-il.

— Je vois un grand régiment, répondit-elle.

— C'est la cavalerie, dit-il.

— Je vois un homme qui fait des va-et-vient parmi la cavalerie, reprit-elle.

—Ma petite fille ! C'est-a-dire le chef de la cavalerie, celui qui organise les chevaliers et donne les ordres.

—Par Allah, le régiment s'est déployé, dit-elle.

—Par Allah, quand la cavalerie accélère, ramène-moi vite chez moi, dit-il. Elle descendit donc du mont avec lui.

Les cavaliers rencontrèrent Abû Quhâfah avant qu'il n'arrive chez lui. La fillette avait un collier en argent à son cou, lorsque l'un des cavaliers s'approcha et lui arracha du cou !

Elle dit : Quand le Prophète ﷺ est entré à La Mecque, il entra dans la mosquée, et Abû Bakr le rejoignit, accompagné de son père. Lorsque le Prophète ﷺ le vit, il dit :

« ***Ô Abû Bakr, n'aurais-tu pas dû laisser cet homme âgé chez lui ? Je me serais rendu chez lui ?*** »

Abû Bakr répondit : « C'est toi qui mérites le plus que nous nous rendions chez toi, ô Messager d'Allah. »

Le Prophète ﷺ le fit s'assoir devant lui, puis essuya sa poitrine, et dit : « ***Convertis-toi à l'Islam !*** », Abû Quhâfah se convertit

aussitôt. La barbe et les cheveux d'Abû Quhâfah, était tout blancs, comme le *thaghâmah* (arbre de montagne dont les fruits et les fleurs sont extrêmement blancs), il dit : « Teignez cela (avec une autre couleur, et n'employez pas la teinture noire. » Abû Bakr se leva et attrapa la main de sa sœur, puis dit : « Je vous implore au nom de Dieu et de l'Islam, de rendre le collier de ma sœur. » Mais personne ne lui répondit. Il se tourna donc vers elle et lui dit : « Chère sœur, patiente et espère la récompense de ton collier auprès d'Allah. »

Une version plus courte a été rapportée dans le hadith d'Anas ﵁ en ces termes : « ***Si tu avais laissé cet homme âgé se reposer chez lui, nous nous serions rendu chez lui en raison de notre estime pour Abû Bakr.*** »

Imaginez-vous l'impact de cette parole sur la personne, et son effet sur son cœur ? Je jure par Allah que cela ouvre le cœur de la personne, et le rend plein d'entrain et prêt à accepter ce à quoi on l'invite. Pour cette

raison, l'Islam exhorte les gens à respecter ce droit grandiose.

En fait, notre législation enjoint à l'homme de respecter ce droit envers son père, même si ce dernier n'est pas musulman, et qu'il invite son fils à mécroire; Allah ﷻ a dit :

وَإِن جَٰهَدَاكَ عَلَىٰٓ أَن تُشْرِكَ بِى مَا لَيْسَ لَكَ بِهِۦ

عِلْمٌ فَلَا تُطِعْهُمَا ۖ وَصَاحِبْهُمَا فِى ٱلدُّنْيَا مَعْرُوفًا

﴾Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéit pas ; mais comporte-toi avec eux ici-bas de façon convenable.﴿ [Sourate "Luqman" : 15]

Nous voyons donc qu'il n'a pas dit : et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors comporte-toi mal avec eux; au contraire, il a dit : **﴾... Alors ne leur obéit pas.﴿** De la même manière, celui dont le père délaisse la prière ou bien

désobéit aux ordres d'Allah ne perd pas autant ses droits, à savoir les droits de parenté ainsi que le droit de la personne âgée ! On agira donc avec lui conformément à ces droit, afin de gagner son cœur, et tout en espérant qu'Allah ﷻ le guide et le fasse retourner à la vérité et à la raison. Et en même temps, tu le conseilles, tout en veillant à avoir un comportement exemplaire, sans être insolent ou hautain, en espérant qu'Allah ﷻ le guide et lui accorde la droiture.

L'islam est la religion de la bienséance, la religion de l'indulgence, de la gentillesse, de la justice et de la préservation des droits. Notre législation nous enjoint de respecter le droit de la personne âgée, même s'il n'est pas musulman, donc que dire de la personne âgée musulmane ? Ou si c'est un voisin ou un proche parent ? Ou encore un père ou une mère ? Il n'y a aucun doute que ce droit deviendra bien plus important.



De plus, le respect des aînés fait partie des choses les plus aimées d'Allah, des moyens les plus importants d'atteindre la satisfaction d'Allah, de repousser les afflictions, et de faciliter les choses, comme le témoigne l'histoire des trois hommes qui se sont refugiés dans une grotte, puis un rocher se détacha de la montagne et obstrua l'entrée. Chacun d'entre eux implora le Seigneur en citant l'une de ses bonnes œuvres effectuées pour le visage d'Allah. L'un d'entre eux cita son acquittement de ce grand droit, et l'observation de cette noble demande, il implora : « Ô Allah, mes parents étaient tous deux âgés, et je ne donnais à boire du lait avant eux à personne de ma famille, ni de mes esclaves. Un jour j'ai mené paître mes animaux dans un endroit éloigné, si bien que mes parents se sont endormis avant mon retour. J'ai trait pour eux leur part de lait et je les ai trouvés endormis. Il m'a cependant répugné de les réveiller ou de donner leur lait à ma famille ou à mes esclaves. J'ai donc patienté, tenant le bol dans ma main,

attendant ainsi leur réveil jusqu'à la pointe du jour. Ils se réveillèrent enfin et burent leur lait. Ô Allah, si j'ai fait cela dans l'espoir de voir Ton Visage, libère-nous de ce rocher qui nous emprisonne. »[11] Cela eut un rôle majeur dans l'allègement de ce malheur et le dénouement de leur sort tragique.

Les textes de notre religion pure, issus du livre d'Allah et de la Sunnah de son Prophète ﷺ font preuve d'un grand respect de ce droit. Les gens de science le mentionnent dans le livre de la bienséance, et si tu lisais le livre fascinant et unique en son genre, *Al-Adab Al-Mufrad* de l'Imam Al-Bukhârî رحمه الله, ou d'autres livres similaires, tu verrais les nombreux récits et hadiths qui invitent les croyants et l'ensemble des musulmans à respecter et à s'acquitter de ce droit impérieux. En effet, dans ce livre - ainsi que d'autres parmi les livres des gens de la Sunnah, tu peux contempler les nobles

[11] Rapporté par Al-Bukhârî (2215, 2272, et d'autres…) et Muslim (2743).

comportements et la bienséance à son plus haut degré ainsi qu'une moralité et des vertus exemplaires qui démontrent la manière d'agir des compagnons ﷺ et de ceux qui les ont suivis, avec les personnes âgées.

Et si Allah le permet, nous allons évoquer quelques-uns de ces récits étonnants.

Avant de continuer, il est nécessaire que l'on s'arrête sur ce point : Lorsque nous entendons parler du droit de la personne âgée, et du fait que notre législation nous incite à respecter ce droit, chacun d'entre nous a besoin de se remémorer certaines choses en lui-même, et de les réunir dans son esprit afin que cela l'aide à accomplir ce devoir. Si cela n'est pas fait, l'impact du discours ou de l'exhortation ne sera que provisoire. Je fais ici allusion à un problème que nous rencontrons très souvent dans notre vie quotidienne ! Nous écoutons une exhortation bénéfique, ou un rappel efficace, mais au final son effet et son influence sur notre manière d'agir n'est que de courte

durée. Pour certaines personnes, l'impact de l'exhortation durera plus ou moins une semaine, puis après cela, il oubliera, et cessera d'agir et d'appliquer ce qu'il a appris. Il ne convient pas au musulman de se contenter de si peu. Au contraire, nous devons nous rappeler des exhortations et des rappels profitables pour une période beaucoup plus longue! Allah Le Très Haut a dit :

وَلَوْ أَنَّهُمْ فَعَلُوا۟ مَا يُوعَظُونَ بِهِۦ لَكَانَ خَيْرًا لَّهُمْ
وَأَشَدَّ تَثْبِيتًا ﴿٦٦﴾ وَإِذًا لَّـَٔاتَيْنَـٰهُم مِّن لَّدُنَّآ
أَجْرًا عَظِيمًا ﴿٦٧﴾ وَلَهَدَيْنَـٰهُمْ صِرَٰطًا مُّسْتَقِيمًا

﴾S'ils avaient fait ce à quoi on les exhortait, cela aurait été certainement meilleur pour eux, et (leur foi) aurait été plus affermie. Alors Nous leur aurions donné certainement, de Notre part, une grande récompense, et Nous les aurions

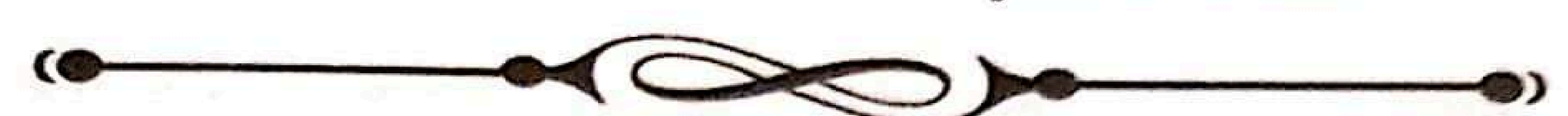
guidés certes vers un droit chemin.) [Sourate "Les femmes ": 66-68]

Et parmi les histoires pittoresques que l'on rappelle à ce propos, un des prieurs rencontra celui qui fait le sermon du Vendredi à la grande mosquée de son quartier et lui fit des reproches en lui disant : « Quel est le bénéfice que nous avons tiré de toutes ces longues années de sermons ? Et que nous as-tu apporté de concret ? » Le sermonneur répliqua aussitôt : « Et vous, depuis le temps que vous m'écoutez, qu'avez-vous mis en pratique ? »

Ce qui importe au sermonneur est l'explication, l'exhortation et le rappel, tandis que celui qui écoute doit agir en fonction de ce qu'il a entendu, et persévérer dans la mise en pratique, tout en recherchant l'aide d'Allah afin qu'il continue et persiste dans le bien jusqu'à son dernier souffle et qu'il rencontre son Seigneur ﷻ alors qu'il est satisfait de lui.

Donc, en ce qui concerne les droits des personnes âgées, nous avons besoin d'éveiller certaines réalités en nous-mêmes, afin que cela nous aide à nous acquitter de ces droits, et à les exécuter jusqu'à ce que nous rencontrions notre Seigneur - qu'Il soit exalté. Je vais maintenant résumer ces réalités en quelques points :

Premièrement : Nous devons méditer sur les textes du livre et de la sunna qui évoquent l'importance de l'observation de ce droit grandiose - le droit des personnes âgées. Ces textes ont un effet très important sur les âmes croyantes et les cœurs sincères. Par Allah, puis Par Allah, si la parole du Prophète ﷺ : « ***Parmi les choses qui font partie de l'exaltation d'Allah, honorer les personnes âgées musulmanes*** » échouait sur un cœur saint, libre de toute dépravation, elle le ferait trembler et aurait sur lui un effet terrible ! Ceci est également le cas pour sa parole ﷺ : « ***Celui qui n'honore pas nos personnes âgées ne fait pas partie de***



nous. »[12] Nous avons donc besoin d'entendre ces récits et hadiths bénis de notre noble Prophète ﷺ afin que nous mettions en pratique ce que nous avons entendu. Il faut savoir que « le bien » comporte différents degrés ! Le premier degré est l'écoute, le second est la compréhension, et finalement, les actes et l'application ! Le serviteur évolue à travers ces différentes étapes.

Pour cette raison, notre législation nous incite à rechercher la science et à être assidus dans ses assises, car elles sont la porte d'accès aux bienfaits et de faveurs innombrables.

Deuxièmement : Implorer l'aide d'Allah et te refugier auprès de lui afin qu'il t'aide à t'acquitter de ce droit : « ***Recherche ce qui t'est profitable avec ardeur, implore l'aide d'Allah et ne faiblis pas.*** »[13]

---

[12] Rapporté par Ahmad (6937), et At-Tirmidhi (1920) d'après le hadith de ᶜAbd Allah Ibn ᶜAmr ﷺ, et Cheikh Al-Albâni l'a authentifié dans Sahîh Al-Jâmiᶜ (5444).

[13] Rapporté par Muslim (2664) d'après le hadith



Et Allah dit dans le Noble Coran :

إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ

﴾C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours.﴿ [Sourate "Al-Fâti<u>h</u>ah": 5]

Et également :

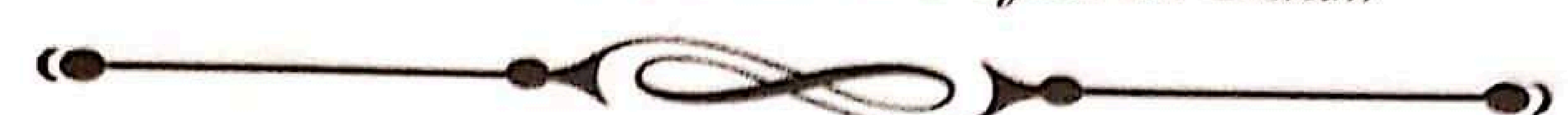
فَٱعْبُدْهُ وَتَوَكَّلْ عَلَيْهِ

﴾Adore-Le donc et place ta confiance en Lui.﴿ [Sourate "Hûd" : 123]

Il n'est donc possible de s'acquitter de ces droits qu'avec l'aide et l'assistance d'Allah. C'est dans cet esprit que le Prophète ﷺ a dit à Muᶜâdh ibn Jabal رضي الله عنه : « ***Je t'aime ô Muᶜâdh !*** » Il dit : « Moi aussi, je t'aime ô Messager d'Allah ! » Le Prophète ﷺ ajouta : « *N'omets pas de réciter, après chaque prière : Seigneur aide-moi à T'évoquer, à Te*

---

d'Abû Hurayrah رضي الله عنه.



remercier et à T'adorer de la meilleure façon possible. »[14]

Ainsi, lorsque tu entends un sermon dans lequel tu découvres une vertu ou une œuvre pieuse, demande à Allah qu'il t'accorde son assistance, qu'il te facilite la mise en pratique de cette bonne action, et qu'il ne te livre pas à toi-même.

Troisièmement : Que tu te remémores - Ô toi le musulman à qui Allah accorde le succès - les récompenses et le bien immense qui sont le résultat de ton respect de ce droit et de son acquittement, aussi bien dans ce bas monde que dans l'au-delà ! Allah - qu'Il soit béni et Exalté - a préparé des faveurs et des bienfaits innombrables, dans ce monde et dans l'autre, pour ceux qui ont observé ces droits !

---

[14] Rapporté par Ahmad (22119), Abû Dâwud (1362), et An-Nasâ'î (1303), et Cheikh Al-Albâni l'a authentifié dans *Sahîh At-Targhîb* (1596).

Cette bonté, fait partie des causes d'une vie pleine de bénédictions, dont une subsistance abondante dans ce monde, et une vie prolongée. De plus, les choses désagréables, les soucis et la tristesse seront éloignés de lui tout comme les malheurs et autres épreuves. Le Prophète ﷺ a dit : « ***Vous ne triomphez qu'en raison des plus faibles d'entre vous.*** »[15] Et aussi : « ***Aidez-moi à chercher les plus faibles d'entre vous ! Car vous n'obtenez secours et subsistance que grâce aux faibles d'entre vous.*** »[16] Et également : « ***Quiconque veut voir ses richesses multipliées et avoir une longue vie, qu'il lie les liens de parenté.*** »[17] Il est donc

---

[15] Rapporté par Abû Nuᶜaym dans *Maᶜrifat As-Sahâbah* (577), d'après le hadith de Abû Ubaydah ﷺ, Al-Wâqidi fait partie des narrateurs du hadith ! Il est également rapporté par Al-Bazzar (1159) d'après le hadith de Saᶜd ﷺ.

[16] Rapporté par Ahmad (21731), Abu Dâwud (2594), At-Tirmidhî (1702), et An-Nasâ'î (3179), d'après le hadith de Abû Ad-Dardâ' ﷺ et Cheikh Al-Albâni l'a authentifié dans *As-Sahîhah* (780).

[17] Rapporté par Al-Bukhârî (2067), et Muslim (2557) d'après le hadith d'Anas ﷺ.



indéniable que lorsque les croyants respectent le droit des aînés, ils sont comblés de bénédictions, leurs affaires sont facilitées, et ils sont protégés contre les troubles et les épreuves. Cela est également la cause de grands bienfaits, et des faveurs successives et ininterrompues sur le serviteur dans ce monde et dans l'autre.

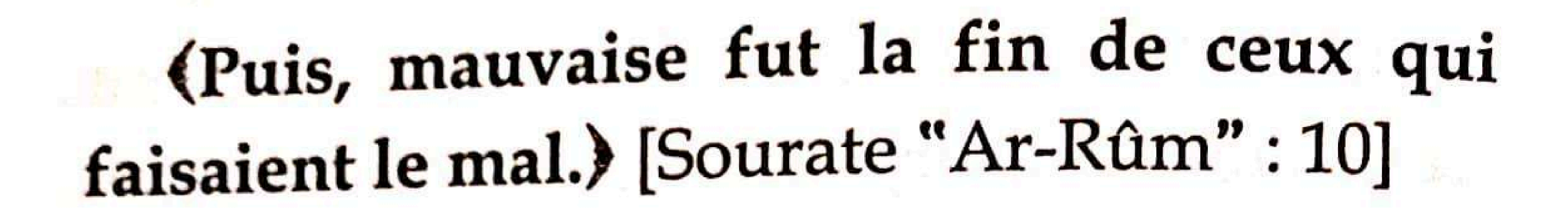
Quatrièmement : Il convient de te remémorer cette règle et ce principe fondamental dont la preuve se trouve dans de nombreux textes du livre et de la Sunnah : « On récolte ce que l'on a semé » et Allah ﷻ dit :

هَلْ جَزَآءُ ٱلْإِحْسَٰنِ إِلَّا ٱلْإِحْسَٰنُ

﴿Y a-t-il d'autre récompense pour le bien, que le bien.﴾ [Sourate "Ar-Rahmân" : 60]

Et d'un autre côté, il dit :

ثُمَّ كَانَ عَٰقِبَةَ ٱلَّذِينَ أَسَٰٓـُٔوا۟ ٱلسُّوٓأَىٰٓ

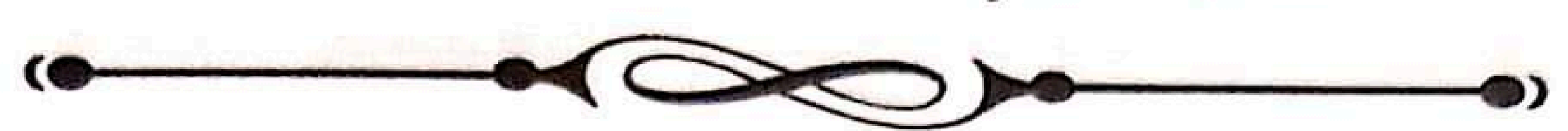


﴾Puis, mauvaise fut la fin de ceux qui faisaient le mal.﴿ [Sourate "Ar-Rûm" : 10]

La récompense du bien est le bien, et la récompense du mal est le mal ! On retrouve également cela dans le hadith dont la chaine de transmission remonte jusqu'au Prophète ﷺ - sa chaine de transmission est discutable - : « ***Celui qui méprise les personnes âgées ne mourra pas avant qu'Allah lui envoie quelqu'un qui le méprisera à son tour lorsqu'il atteindra l'âge de la vieillesse.*** »[18]

---

[18] Rapporté par Ibn Abî Ad-Dunyâ' dans *Al-ᶜUmr wa Ash-Shayb*, mais Ibrahîm ibn Sarmah fait partie des narrateurs de ce hadith, et de plus, la chaine de transmission est coupée ; Ibn Maᶜîn a dit de lui : c'est un grand menteur, scélérat. Ce hadith est rapporte par Anas avec une chaine de transmission qui remonte jusqu'au Prophète ﷺ comme suit : « ***Il n'y a pas un jeune qui honore un vieillard à cause de son âge, sans qu'Allah ne l'honore lorsqu'il atteind l'âge de la vieillesse.*** » Rapporté par At-Tirmidhi (2022) et Al-Bayhaqi dans *Ash-Shuᶜab* (10485), et Cheikh Al-Albâni le déclara faible dans *Ad-Daᶜîfah* (304).



Sache que si tu honores les aînés et respectes leurs droits, Allah ﷻ t'attribuera quelqu'un qui prendra soin de toi quand tu atteindras l'âge de la vieillesse, en récompense du bien que tu as fait auparavant. Le jour est proche où tu seras vieux, faible de corps et d'esprit, et que tu auras besoin de quelqu'un qui te traite avec égards et t'assiste dans la vie de tous les jours. Mais si tu fais partie de ceux qui agissent mal avec les personnes âgées, la récompense est proportionnelle à l'action, et comme on dit: « ***On récolte ce que l'on a semé.*** »[19]

Ceci est une règle très ancienne que les gens connaissent très bien, ils voient son application tout autour d'eux ! Le serviteur sincère avec lui-même doit donc craindre Allah ﷻ, et faire face à ces obligations tout en espérant la récompense d'Allah ﷻ, ses faveurs, ainsi que ses bienfaits innombrables.

---

[19] On rapporte cela comme un hadith, mais il n'est pas authentique ! Voir : *Aḏ-Ḏaʿîfah* (4510).

Cinquièmement : Que tu médites sur le comportement de nos pieux prédécesseurs avec les plus âgés, sans oublier l'immense respect qu'ils avaient à leur égards, comment ils les révéraient et s'acquittaient de leurs droits. Prête attention à la vie de nos pieux prédécesseurs ! Quand tu lis les livres traitant de la biographie des compagnons et de ceux qui les ont suivis dans le bien, tu trouves des histoires merveilleuses sur leur vie. Tu trouves que les plus jeunes parmi les compagnons et les suiveurs ont atteint les plus hauts degrés de la bienséance, et qu'ils révéraient les personnes âgées. Tu apprends donc les bonnes manières et les comportements exemplaires à travers ces récits. Par contre, celui qui a passé sa vie et qui a vécu sa jeunesse passionné pour les histoires des sportifs, musiciens[20] et autres ne

---

[20] Le fait que certains d'entre eux sont infâmes avec les personnes âgées, et ne respectent aucun de leurs droits faits partis des choses vraiment déplorables. Ils peuvent même aller jusqu'à les insulter. Ceux-là, bien qu'ils soient une minorité doivent retourner à Allah avec sincérité, et honorer les plus vieux avant qu'il



peut pas connaitre les nobles caractères de nos pieux prédécesseurs, cette première génération bénie !

Comme notre besoin de lire leur biographie est pressant ! Afin que nous suivions leurs traces dans les œuvres du bien, et plus la personne leur ressemble (aux pieux prédécesseurs), plus cela le rapproche de la perfection.[21]

Contemple la grande beauté de cette parole :

Répète-moi leur histoire, ô Hâdî
Car ces récits adoucissent les cœurs dépravés

Parmi les exemples de leurs nobles caractères, le hadith d'Ibn ᶜUmar dans les deux recueils authentiques[22], qui a dit ﷺ : Le Messager d'Allah dit un jour à ses compagnons : « ***Connaissez-vous l'arbre qui ressemble au musulman ?*** » Les assistants se

---

soit trop tard et qu'ils regrettent ce qu'ils ont fait.
[21] *Majmûᶜ Al-Fatâwâ* (10/210).
[22] Al-Bukhârî (6122,61), et Muslim (2811).

mirent à citer plusieurs arbres du désert. Ibn ᶜUmar dit : Je voulais dire que c'était le palmier, mais comme j'étais le plus jeune d'entre eux, l'idée de prendre la parole m'effraya, et j'ai donc gardé le silence. Puis lorsque les gens se sont tus, le Prophète ﷺ dit : « *C'est le palmier.* »

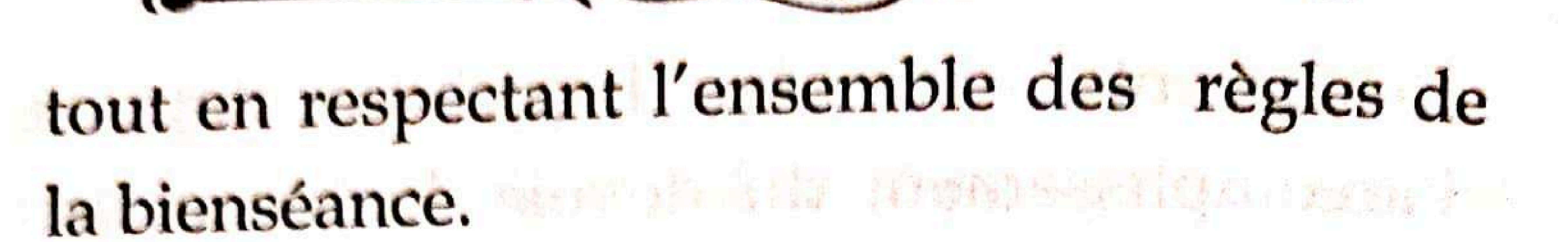
Les récits de ce genre sont très nombreux, et nous allons citer quelques-uns d'entre eux.

De ce qui précède, il ressort que l'Islam accorde une grande importance à l'observation des droits des personnes âgées, et il est temps maintenant de revoir chacun de ces droits individuellement.

Premièrement : Honorer les anciens, comme le hadith l'indique : « ***Celui qui n'honore pas nos personnes âgées.*** » C'est un mot qui a une très grande signification, on doit honorer les aînés, avoir une haute considération à leur égard, leur montrer l'estime qu'on leur porte, les respecter et être aimable avec eux. Ceci est le premier pas, et

fondement sur lequel s'appuie l'accomplissement du devoir du musulman envers les plus vieux ! En effet, il n'est pas possible de s'acquitter de ses obligations envers aînés sans les honorer au préalable. Le fait de les honorer fait donc partie des droits des plus âgés, et c'est en même temps le point de départ pour l'observation de tous les autres droits et obligations. Faire honneur aux aînés implique également le fait de les tenir en haute estime, de leur donner une place importante dans ton cœur, et de leur rendre hommage en leur montrant la haute estime et la considération que tu leur portes.

Deuxièmement : La bonté à leur égards comme le montre ce hadith d'après Abou Moussa Al-Ashcârî ﵁ qui rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « ***Honorer les personnes âgées musulmanes fait partie de l'exaltation d'Allah.*** » Tu dois donc faire preuve de bonté envers les plus âgés et les honorer en t'adressant à eux de la meilleure façon possible, en agissant de manière convenable,



tout en respectant l'ensemble des règles de la bienséance.

Troisièmement : Saluer les aînés en premier, comme nous enseigne ce hadith : **« *Le plus jeune salue le plus âgé, celui qui est sur une monture salue celui qui est à pied...* »**[23] Quand tu rencontres quelqu'un de plus âgés que toi, n'attend pas qu'il te salue, mais au contraire, empresse-toi de le saluer tout en faisant preuve de gentillesse et d'un comportement exemplaire. Aussi, prête attention aux petits détails ; par exemple, s'il n'entend pas très bien à cause de son âge avancé, élève légèrement la voix afin qu'il puisse t'entendre.

Quatrièmement : Lorsque tu veux t'adresser à une personne âgée, utilise les mots les plus appropriés, comme par exemple : "Ô mon oncle", en respect de son âge avancé, et de son mérite. Abû Umâmah

---

[23] Rapporté par Al-Bukhârî (6231, 6232), et Muslim (5772) d'après le hadith d'Abû Hurayrah ﷺ.

ibn Sahl ﷺ a dit : « Nous avons accompli la prière du *Dhuhr* avec ᶜUmar ibn ᶜAbd Al-ᶜAzîz, puis nous sommes parti à la rencontre d'Anas ibn Mâlik. Nous le trouvâmes en train de prier la prière du *ᶜAsr*. Nous lui dirent : Ô Mon Oncle, Quelle prière étais-tu en train d'accomplir ? Il répondit : La prière du Asr, et c'est de cette façon que nous l'accomplissions avec le Prophète. »[24]

Dans un autre hadith, Abd Ar-Rahmân Ibn ᶜAwf ﷺ a dit : « Tandis que je me tenais dans le rang le jour de la bataille de Badr, je regardai à ma droite et à ma gauche, et je m'aperçus que j'étais entre deux *Ansâr* encore tous jeunes; je souhaitais me trouver entre deux hommes beaucoup plus solides au combat, puis l'un d'eux me fixa du regard et me dit : Ô mon oncle, connais-tu Abû Jahl ? Oui, répondis-je, que lui veux-tu donc, mon neveu !? On m'a dit, reprit-il, qu'il insultait le messager d'Allah, et par celui qui détient mon âme entre ses mains, si je le vois,

[24] Rapporté par Al-Bukhârî (549), et Muslim (623).

je ne le quitterai qu'après la mort de celui dont le terme est le plus proche... »[25]

Cinquièmement : Ne pas prendre la parole avant lui et lui donner la priorité lorsqu'il veut s'assoir, manger ou entrer quelque part. Cela fait partie de leurs droits. Dans les deux recueils authentiques [d'Al-Bukhârî et Muslim][26], d'après Sahl ibn Abû Hathmah qui a dit : « cAbd Allah ibn Sahl et Muhayyisah ibn Mascûd se mirent en route pour Khaybar (à l'époque où le Prophète ﷺ avait conclu un traité de paix avec ses habitants). Ils se séparèrent (afin de vaquer à leurs affaires). Et lorsque Muhayyisah revint vers cAbd Allah ibn Sahl, il le trouva agonisant, baignant dans son sang. Il l'enterra et retourna ensuite à Médine où il partit rencontrer l'Envoyé d'Allah, accompagné de (son frère) Huwayyisah et de cAbd Ar-Rahmân ibn Sahl (frère de la victime). Ce dernier, qui était le

[25] Rapporté par Al-Bukhârî (3141), et Muslim (1752).
[26] Rapporté par Al-Bukhâri (2937, 6655), et Muslim.

plus jeune, voulut prendre la parole mais le Prophète ﷺ lui dit : « ***Les aînés d'abord, les aînés d'abord*** » ᶜAbd Ar-Rahmân garda donc le silence et laissa la parole aux deux autres. Le Prophète ﷺ reprit : « ***Prêterez-vous donc serment afin de réclamer le prix du sang de votre compagnon (la victime) ou la vie de l'assassin ?*** » Ils répondirent : « Comment pouvons prêter serment alors que nous n'étions pas présents et n'avons rien vu ? Le Prophète ﷺ répondit : « ***Alors c'est aux Juifs de récuser votre accusation par la présentation de cinquante [serments].*** » Ils dirent : « Comment pouvons-nous accepter leurs serments alors qu'ils sont mécréants !? » Finalement, le Prophète ﷺ se chargea de payer le prix du sang [de la victime] ! Ce qui nous importe dans ce hadith est sa parole : « ***Les aînés d'abord, les aînés d'abord.*** »(*)

Le prophète (que la paix et les salutations d'Allah soient sur lui) avait pour habitude de

---

* C-à-d : laisse parler les plus âgés. NdT

donner la priorité aux aînés, comme c'est le cas dans l'histoire du *siwâk*[27], et de nombreux autres récits.

Mâlik ibn Mughawwal a dit : Alors que je marchais accompagné de Talhah Ibn Musarraf, nous arrivâmes à proximité d'un chemin très étroit. Il passa devant moi et me dit : « Si j'avais su que tu étais plus âgé que moi ne serait-ce que d'un jour, je ne t'aurais pas devancé. »

Fadl ibn Mûsâ a dit : « J'étais avec cAbd Allah ibn Mubârak lorsque nous arrivâmes devant un pont en arc. Je lui dis : "Passe le premier", il me répondit : "Passe le premier", je lui demandai donc son âge et il s'avéra que j'avais deux ans de plus que lui. »[28]

---

[27] Rapporté par Al-Bukhârî dans le chapitre donner le *siwâk* au plus âgé (246) d'après le hadith de Ibn cUmar (qu'Allah l'agrée), *tacliqan* (c-à-d : sans chaine de transmission continue), et Muslim a relié sa chaine de transmission (2271, 3003).

[28] Ces deux récits sont rapportés par Al-Khatîb Al-Baghdâdi dans *Al-Jâmic li Akhlâq Ar-Râwi wa Adab As-*



Sixièmement : Que tu fasses très attention à son état physique et mental, en raison de son âge et de sa faiblesse. Généralement, les plus jeunes ignorent que la vieillesse est une étape pendant laquelle la force physique de la personne, ainsi que ses aptitudes mentales se détériorent considérablement. Et si Allah te permet d'arriver à cet âge, tu vivras certainement la même chose. Ainsi, à l'aube de la jeunesse, l'homme est souple, svelte et resplendissant, puis lorsqu'il passe la quarantaine, il change et perd une partie de sa force physique jusqu'à ce qu'il devienne une personne âgée, très faible, fragile qui a du mal à se déplacer, et que le moindre effort affaiblit, comme Allah a dit :

﴿ ٱللَّهُ ٱلَّذِى خَلَقَكُم مِّن ضَعْفٍ ثُمَّ جَعَلَ مِنۢ بَعْدِ ضَعْفٍ قُوَّةً ثُمَّ جَعَلَ مِنۢ بَعْدِ قُوَّةٍ ضَعْفًا وَشَيْبَةً

---

*Sâmi*c dans le chapitre « Laisser les plus vieux entrer en premier » (1/285).

﴾Allah, c'est Lui qui vous a créés faibles; puis après la faiblesse, Il vous donne la force; puis après la force, Il vous réduit à la faiblesse et à la vieillesse﴿ [Sourate "Ar-Rûm" : 54] et aussi :

وَمِنكُم مَّن يُتَوَفَّىٰ وَمِنكُم مَّن يُرَدُّ إِلَىٰٓ أَرْذَلِ ٱلْعُمُرِ

﴾Parmi vous, certains meurent [jeunes] tandis que d'autres parviennent au plus vil de l'âge.﴿ [Sourate "Al Hajj" : 5]

Prendre en considération leur état physique et mental fait donc partie de leurs droits sur toi. D'autant plus qu'à ce stade de la vie, certaines personnes deviennent très faibles, jusqu'à devenir impotentes. Elles deviennent très sensibles et peuvent se comporter comme des enfants, c'est-a-dire qu'ils se mettent en colère ou pleurent lorsque leur cœur est blessé par une parole ou un geste mal placé.

Celui qui ignore cette réalité a du mal à supporter les plus âgés, et se lasse très rapidement de leur compagnie. Cela est dû au fait qu'il ne comprend pas l'état mental dans lequel se trouvent les plus vieux. Mais lorsque tu prends conscience de leur situation très difficile, et que tu te rappelles que les assister et les honorer est un droit qu'ils ont sur toi, tu accompliras ce devoir de la meilleure façon possible.

Parmi les choses tristes et douloureuses, on note le fait que certains enfants s'occupent de leurs parents pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'ils perdent patience et ne fassent plus preuve de bonté envers eux. Cela est d'autant plus grave lorsque certains d'entre eux décident de confier leur père ou leur mère à une maison de réhabilitation ou de retraite, puis les abandonne dans cet endroit. La plupart du temps, ils les obligent à se rendre dans ces maisons contre leur gré, puis ils les oublient, et ne prennent même pas le temps de leur rendre visite. Il arrive

même que ce père ou cette mère passe une quinzaine d'années dans l'une de ces maisons de réhabilitation sans que leurs enfants ne leur rendent visite, même pas le jour de la fête du ᶜÎd ! Et si tu demandais à ce fils : est-ce que tu aimerais que tes enfants agissent avec toi comme tu as agi avec tes parents quand tu seras plus vieux? Que répondra-t-il? Il n'aimerait certainement pas que cela lui arrive. Dans le hadith authentique : « ***Celui qui veut être éloigné du feu et entrer au Paradis, qu'il fasse en sorte de mourir alors qu'il croit en Allah et au jour dernier, et qu'il se comporte avec les gens comme il aimerait que l'on se comporte avec lui.*** »[29]

Dans tous les cas, que les parents de l'individu atteignent l'âge de l'impotence ou non, il est obligatoire qu'il accomplisse son devoir envers eux, en contrepartie de la

[29] Rapporté par Muslim (4882) d'après le hadith de Abd Allah Ibn ᶜAmr ﵄.

bonté et de toute l'attention dont ils ont fait preuve envers lui, et Allah a dit :

وَوَصَّيْنَا ٱلْإِنسَـٰنَ بِوَٰلِدَيْهِ حَمَلَتْهُ أُمُّهُۥ وَهْنًا عَلَىٰ

وَهْنٍ وَفِصَـٰلُهُۥ فِى عَامَيْنِ أَنِ ٱشْكُرْ لِى وَلِوَٰلِدَيْكَ

إِلَىَّ ٱلْمَصِيرُ

﴾**Nous avons commandé à l'homme [la bienfaisance envers] ses père et mère; sa mère l'a porté [subissant pour lui] peine sur peine : son sevrage a lieu à deux ans. Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination.**﴿ [Sourate "Luqman" : 14] Il a donc associé le droit des parents à son droit, et a également associé le remerciement des parents à son remerciement : ﴾**Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents**﴿ cela est donc un droit obligatoire dont la validité s'étend jusqu'à leur décès, et Allah interrogera le serviteur à ce sujet.

Septièmement : Faire des invocations en leur faveur. Demande que leur vie soit prolongée dans l'obéissance à Allah, et demande qu'Allah leur accorde le succès et la rectitude, les préserve, et les comble d'une bonne sante, du bien-être, et leur accorde une fin heureuse. Demande également qu'ils fassent partie de ceux auxquels le Prophète ﷺ a dit - quand on lui a demandé qui est de meilleur des hommes : « ***Celui qui mène une longue vie remplie de bonnes actions.*** »[30]

On relate qu'un jour Sulaymân ibn ᶜAbd Al-Malik entra à la mosquée, et y trouva un homme âgé. Il le salua, puis il dit : « Ô un tel, aimerais-tu mourir ? » Il répondit : « Non ! » Il reprit : « Pourquoi donc ? L'homme âgé poursuivi : ma jeunesse et son imperfection sont partis, et ma vieillesse et sa béatitude

---

[30] Rapporté par Ahmad (17680-17698), et At-Tirmidhî (2251) d'après Ibn Busr, et Ahmad (20415, 20443, 20480), et At-Tirmidhi (2252) d'après Abû Bakrah, et Cheikh Al-Albâni l'a authentifié dans *Sahîh At-Targhîb wa At-Tarhîb* (3364), et dans *As-Sahîhah* (1836).

l'ont remplacé. Quand je me lève, je dis "Au nom d'Allah" et quand je m'assois, je dis "Louange à Allah" et j'aimerais rester dans cette situation. »[31] C'est-à-dire qu'il veut continuer à se rappeler Allah, le louer et le remercier. Donc la jeunesse, son imperfection, et son penchant pour les passions et les vices sont partis pour céder la place à la vieillesse ainsi que tout ce qu'elle comporte comme bénédictions. Il est proche de la mort, donc il se rappelle d'Allah, il l'invoque, le glorifie, le loue et le remercie. Il voudrait rester dans cet état.

Huitièmement : Qu'il sache que quoi qu'il fasse, il ne pourra jamais remercier ses parents comme ils le méritent. D'apres Abû Hurayrah ﷺ, qui a dit : l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : « ***Un fils ne saurait s'acquitter de la dette qu'il a envers son père sauf s'il trouve***

---

[31] Rapporté par Ibn Abî Ad-Dunyâ' dans *Al-ᶜUmr wa Ash-Shayb* (29), Ibn ᶜAsâkir dans *Târîkh Dimashq* (9159), et Ad-Dînurî dans *Al-Majâlisah* (2021).

son père réduit à l'esclavage et qu'il l'affranchit puis lui rend ensuite sa liberté. **»**

Abû Burdata raconte ﷺ : « Alors qu'Ibn ᶜUmar faisait le *tawaf* autour de la *Kaᶜbah,* il vit un homme qui portait sa mère, tout en récitant ces vers de poésie :

Je suis pour elle son chameau apprivoisé
Si les autres chameaux s'affolent moi non

Je la porte maintenant, mais elle m'a porté beaucoup plus longtemps

Puis il s'adressa à Ibn ᶜUmar en lui disant : « Penses-tu que je me suis acquitté de ma dette envers elle ? » Non ! lui dit Ibn ᶜUmar, cela n'équivaut même pas à un seul des soupires [qu'elle poussa au moment de ta naissance]. »

Al Hasan raconte : « Ibn ᶜUmar vit un homme qui faisait le *tawâf* autour de la *Kaᶜbah* dire à sa mère, alors qu'il était en train de la porter : "Ô Maman, Penses-tu que je t'ai

rétribuée et que me suis acquitté de ma dette envers toi ?" Ibn ᶜUmar dit alors : "Ô vaurien ! Non, par Allah, même pas une seule contraction [qu'elle a eu le jour où elle t'a mis au monde]". »[32]

Ceci fait donc partie des droits des personnes âgées que le musulman doit observer, ainsi que quelques rappels et avertissements autour de ce sujet magnifique.

Je demande à Allah ﷻ qu'il étende ses bienfaits et ses bénédictions sur cette assemblée, et qu'il nous facilite la science utile et l'accomplissement des œuvres pieuses, je lui demande également par ses noms parfaits et ses nobles attributs, qu'il bénisse et préserve les plus âgés parmi nos pères, nos proches, nos voisins, et l'ensemble des musulmans. Qu'il leur facilite les œuvres pieuses et leur accorde une fin heureuse. Je

[32] Ces deux récits sont rapportés par Al-Mirwazi dans *Al-Birr wa As-Silah* (37-38).

lui demande également qu'Il fasse que nos œuvres soient sincères, qu'il accepte cette épître, la bénisse, étende sa bénédiction et la rende une cause du bien et de la réforme, c'est lui qui entend les invocations, et c'est en lui qu'on place notre espoir, il nous suffit, et quel excellent protecteur.

Et notre dernière invocation est : la louange est à Allah, Seigneur des mondes, et que la paix et les salutations d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, sur sa famille, et sur tous ses compagnons.[33]

---

[33] L'origine de cette épître est une conférence que j'ai donnée dans une des mosquées de Jeddah. Je l'ai retranscrite à partir des cassettes, et j'ai apporté quelque brèves modifications à l'original. J'ai préféré qu'elle reste avec son style oral, comme dans la conférence, et c'est Allah seul qui accorde le succès.

Table des matières

حقوق كبار السن

في الإسلام

Que cette personne âgée soit un père, un proche ou un voisin, qu'il soit musulman ou non, la vieillesse implique des droits que la religion musulmane veille à faire respecter et appliquer.

Dans le hadith authentique, d'après Abû Mûsâ Al-Ash'ârî, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Parmi les choses qui font parties de l'exaltation d'Allah : honorer les personnes âgées musulmanes, celui qui mémorise le Coran sans éxagération ni négligence à son égard, ainsi que le gouverneur équitable. »

La personne âgée doit être honorée et respectée, elle a sa place et son statut dans la société et il nous incombe donc de considérer sa condition et de la préserver. Celui qui n'honore pas la personne âgée ne fait pas partie de notre communauté de par la parole du Prophète ﷺ : « Celui qui n'honore pas les plus âgés et ne fais pas miséricorde aux plus jeune d'entre nous ne fait pas partie de notre communauté. » Rapporté par At-Tirmidhî (1842), authentifié par Cheikh Al-Albânî dans *As-Sahîhah* (2196).



contact :
ummah.editions@live.fr

Prix public : 4,50 €

ISBN : 987-2-9538732-3-8

